

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 28 (1991)  
**Heft:** 1063

**Artikel:** Neutralité : un concept en pleine évolution  
**Autor:** Speziali, Barbara  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1021156>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un concept en pleine évolution

*Il y a peu encore présenté comme un obstacle à une adhésion à la Communauté européenne, la neutralité n'a pas empêché l'Autriche et la Suède de faire acte de candidature. Et même si chaque neutralité a un fondement historique qui lui est propre, ces deux pays admettent qu'il n'est plus guère possible de rester neutre face à une menace qui toucherait un ou plusieurs pays de la Communauté, tant le sort des uns — et le nôtre — est lié à celui des autres. On lira aussi avec intérêt à ce sujet l'interview de Anders Björck, ministre suédois de la défense, paru dans le «Journal de Genève et Gazette de Lausanne» du 2 décembre et intitulé: «La neutralité suédoise est un concept dépassé».*

«Neutre contre qui ? Pour quoi faire ?» s'interroge un diplomate autrichien en poste à Bruxelles. Une politique de neutralité est-elle encore justifiée aujourd'hui ? Pour l'Autriche, et encore plus carrément pour la Suède, la réponse est non.

## Le sens de la neutralité

Dans une étude parue avant le dépôt de la demande d'adhésion de l'Autriche à la CE (17 juillet 1989), les experts autrichiens avaient conclu qu'une telle demande était compatible avec les exigences de la politique de neutralité de Vienne, pour autant que la CE accepte l'interprétation des art. 223 et 224 du Traité de Rome (non participation à certaines actions). «Mais aujourd'hui, cette restriction n'est plus d'actualité, commente-t-on à la Mission de l'Autriche auprès de la CE, la notion de neutralité a beaucoup évolué». Il y a eu les événements que l'on sait à l'Est: «La neutralité était utile quand le monde était partagé en deux blocs de puissance rivaux, a-t-elle encore un sens aujourd'hui ?» Il y a eu aussi le cas pratique de la guerre du Golfe: «Nous avons dû assumer les obligations découlant du système de sécurité collectif, celles-ci passent avant nos obligations dues à notre politique de neutralité. Et d'expliquer: Nous avons ratifié la Charte des Nations unies, qui indique que des actions de sécurité collective sont entreprises contre un Etat qui viole les principes des Nations unies; il s'agit d'action policière et non de guerre dans le droit international, il n'y a donc pas d'interférence entre une participation à de telles actions et une politique de neutralité». C'est ainsi que l'Autriche a autorisé le survol d'avions ainsi que le transport d'armes sur son territoire.

Officiellement, l'Autriche tient à sa po-

litique de neutralité — «Nous avons besoin d'un filet de sauvetage». En réalité, celle-ci est réduite à sa stricte base juridique: pas de base militaire en Autriche, pas de participation à des alliances militaires. Sinon, quel que soit le cas de figure, Vienne estime de son devoir de participer à une action à l'encontre d'un Etat qui attaquerait un autre Etat européen (c'est la défense collective qui est en jeu) ou d'un Etat qui viole la Charte des Nations unies (L'Irak dans la guerre du Golfe). «La sécurité de l'Europe, c'est aussi la nôtre» déclare notre interlocuteur, qui estime que la seule forme

imaginable pour la CE est une union de défense pour maintenir la sécurité en Europe. «Nous n'avons donc plus de problèmes avec la CE, même après Maastricht. Nous voulons et pouvons participer à la sécurité européenne» conclut le diplomate.

## Adhésion et neutralité sont compatibles

Le son de cloche est encore plus catégorique du côté de la Suède, qui a déposé sa demande d'adhésion le 1<sup>er</sup> juillet 1991. Dans une déclaration devant le Riksdag le 14 juin dernier, le premier ministre d'alors, Ingvar Carlsson, affirmait qu'une adhésion était compatible avec la politique de neutralité de la Suède. «Le fait d'être membre de la CE est aujourd'hui lié à des exigences de coordination de la politique étrangère mais en aucune façon d'alignement, déclarait-il; on peut s'attendre à ce que les exigences de coordination s'accroissent mais l'absence d'alignement demeurera certainement. Et de poursuivre: La grande différence sera que l'essentiel de notre action se déroulera dans le cadre de la Communauté. Nous y gagnerons la possibilité de faire entendre nos points de vue dans le cercle de la CE.» Le 13 novembre dernier, à Bonn, le nouveau premier ministre, Carl Bildt, est allé encore plus loin: «Le terme de «politique de neutralité» ne peut plus long-

## Neutralité ou fraternité

*L'heure est venue pour la Suisse de participer enfin au commun destin de l'Europe. D'opérer sur le front intérieur la conversion qui nous rendra le droit d'être traités en égaux. De rentrer en démocratie, pour pouvoir entrer sans rougir dans l'union des peuples démocratiques. Nous devons accepter, nous devons solliciter d'y entrer à notre place, sans privilège aucun, au même rang que les autres, ou, s'il le faut (sans fausse honte ni point d'honneur déplacé), un peu en arrière des autres, puisque ces autres ont souffert et perdu des vies, pendant que nous ne perdions que des kilos de sucre et de café. Décider librement de partager le sort commun des peuples, avec ce qu'il implique d'heur et de malheur, c'est la seule voie où nous retrouverons enfin quelque grandeur. Car il n'y a désormais de grandeur, pour les peuples comme pour les hommes, que dans la fraternité...*

*Neutralité est un mot odieux, parce que c'est un mot négatif. N'être ni l'un ni l'autre, ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre, refuser de se prononcer entre le juste et l'injuste, de combattre, aux côtés de l'un contre l'autre, c'est se vouer soi-même à la non-existence. (Notre histoire depuis cinq ans l'a bien prouvé.) La personne ne s'affirme et ne s'accomplit que dans l'engagement. Les peuples aussi sont des personnes.*

*La neutralité détruit le neutre plus sûrement que le combat... Entendrons-nous l'appel de cet autre mot, non plus replié sur soi-même mais ouvert sur autrui, non plus pernicieux mais salubre: fraternité ? Fraternité des classes ou plutôt des citoyens, fraternité des peuples, voilà le seul combat où puisse aujourd'hui s'engager notre pays s'il veut retrouver la dignité et la vie... Mais saurons-nous l'entreprendre ?...*

*Extrait de André Bonnard: «Neutralité ou fraternité» in *Traits*, 5<sup>e</sup> année, n° 2, Lausanne, 1945. Cité dans André Bonnard: *J'ai pris l'humanisme au sérieux*, l'Aire, Lausanne, 1991.*

temps encore qualifier avec pertinence notre politique étrangère et de sécurité à l'intérieur de l'Europe; notre politique étrangère doit avoir une identité européenne claire.» Par conséquent, la question de la compatibilité ne se pose plus: «Nous adhérons aux buts politiques du Traité de Rome et de l'Acte Unique, a déclaré M. Bildt, et nous sommes prêts à participer au processus qui sera décidé à l'issue des deux conférences intergouvernementales.» Stockholm signe carrément un chèque en blanc ! Ce qui est étonnant c'est que ce changement de discours (concernant la neutralité) a été décidé sans débat au Parlement et qu'il n'a suscité aucune polémique.

### Une notion caduque

Sur le fond, on retrouve la même analyse: «L'ordre de l'après-guerre en Europe n'est plus, expliquait M. Carlsson. En l'espace d'à peine plus d'un an, on a vu s'effondrer les structures de la guerre froide. L'Europe n'est plus au centre d'un système bipolaire dominé par les Etats-Unis et l'URSS.» Le danger qui se profile est une déstabilisation à l'est et en URSS: «La Suède, estime M. Bildt, a un très grand intérêt, à l'instar des autres pays européens, à construire une nouvelle architecture pour la sécurité en Europe qui garantisse la paix contre les menaces et les tensions que nous devrons peut-être affronter dans le futur.» En Autriche et en Suède, on estime donc que le problème de la sécurité en Europe se pose aujourd'hui en des termes différents qui rendent pratiquement caduque la notion de neutralité. Exit donc la question de la compatibilité ou non. Cela ne peut qu'effacer un conflit probable avec la Communauté qui est en plein débat au sein de la Conférence sur l'Union politique de la future PESC (Politique étrangère et de sécurité commune), dont on connaîtra mieux les contours après le sommet de Maastricht. Pour la Communauté, en effet, chaque candidat à l'adhésion devra décider s'il peut accepter tous les engagements du futur Traité d'union économique et politique — si celui-ci voit le jour. «Si Maastricht produit quelque chose de si flexible que n'importe qui peut entrer comme dans un self-service, le problème sera tout différent» a récemment ironisé Jacques Delors, farouchement opposé à l'idée d'une «Europe à la carte». Pour la Communauté, il s'agit d'abord de se mettre d'accord sur la future PESC avant de parler de l'élargissement.

De Bruxelles,  
Barbara Speziali

## La difficile région

(réd) L'assemblée de la COREL (Communauté de la région lausannoise) qui regroupe Lausanne et les communes de sa périphérie sur une base volontaire a décidé de créer une «plate-forme des transports». Il s'agit là d'un groupe de travail intercommunal destiné à entreprendre des études ou des projets dans ce domaine.

La région lausannoise, mais elle n'est pas la seule dans son cas, éprouve une peine énorme à élaborer une planification cohérente en matière de transports. Un résumé de la situation actuelle est à cet égard tout à fait édifiant.

- L'Etat de Vaud a construit le TSOL qui relie la ville aux hautes écoles et à la banlieue ouest. L'exploitation de ce métro a ensuite été remise aux Transports Lausannois (TL), qui n'en ont jamais été des chauds partisans. Il n'empêche que lors des graves accidents qui ont accompagné sa mise en exploitation, les TL se sont retrouvés en première ligne et ont été accusés, de tous les maux, alors que la responsabilité du canton est restée invisible aux yeux des médias.

- Le Grand Conseil a voté des crédits importants pour la prolongation en tunnel du LEB (Lausanne-Echallens-Bercher) jusqu'au centre ville. Il n'est pas nécessaire de beaucoup pousser les municipaux lausannois pour leur faire dire que cette prolongation n'était pas du tout prioritaire à leurs yeux. Dans une seconde étape, le LEB doit aboutir à la place Centrale, près de la gare des métros, sans que l'on sache encore très bien où se situera ce terminus.

- La ville de Lausanne a commandé à la société Métron une étude générale qui devrait servir de base théorique pour justifier une future prolongation du métro Lausanne-Ouchy jusqu'à la Rionne ou à la place du Tunnel. Selon la nouvelle loi vaudoise sur les transports, l'Etat est responsable de la planification des transports et finance les investissements. Il faudra donc que la ville vende son projet à l'Etat, ce qui ne sera pas forcément facile et ce qui n'est pas forcément le plus urgent pour les communes de la banlieue...

La plate-forme transports de la COREL prévoyait de regrouper des représentants de la ville de Lausanne et des communes de la région. C'était oublier l'acteur principal. La Municipalité de Lausanne, par la voix d'Yvette Jaggi, a proposé d'y adjoindre un représentant du canton,

ce qui fut accepté. Ce groupe de travail constitue donc l'ébauche de cet organisme de réflexion et de planification qui a tant manqué dans la région.

Remarquons tout de même que les responsables de la COREL avaient préparé un projet très «œcuménique» de résolution sur les transports. Dans l'ambiance très allumée qui régnait en fin de séance, genre vin blanc, il fait froid dehors et chaud dedans, non seulement ledit projet n'a pas été voté, mais il n'a même pas été présenté... Mais comme dirait la grande presse, l'alcool, n'est-ce pas, ça fait partie de la culture romande ■

## La tapissière réquisitionnée

(réd) Le surréalisme se cache parfois dans les communications officielles. Pour preuve, cette lettre de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal, datée du 20 novembre:

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,*

*Désireux de marquer l'inauguration de ses nouveaux locaux lausannois par un geste généreux, un garage de la place a décidé d'offrir une voiture au Service social et du travail de la Ville de Lausanne. Particulièrement bienvenu, ce véhicule rendra plus aisés les déplacements que les assistants sociaux de cette unité administrative doivent fréquemment effectuer dans des zones mal desservies par les transports publics.*

*Aucune augmentation du parc automobile du Service social et du travail ne résultera de ce don. En effet, le camion affecté aux activités de défense économique vient d'être retiré de la circulation en raison de son âge et des frais qu'aurait nécessité sa préparation en vue de l'expertise périodique. Les missions affectées à ce véhicule seront désormais remplies par la tapissière du service en cause, pour laquelle une réquisition pour le cas de guerre sera adressée aux autorités fédérales compétentes.*

*Nous vous remercions d'ores et déjà de bien vouloir prendre note de ce qui précède et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.*

*La Syndique: Y. Jaggi*

*Le Secrétaire: F. Pasche*

Précisons que le Petit Robert mentionne, sous «Tapissière»: *Ancienn. Voiture hippomobile couverte d'un toit mais ouverte sur les côtés, qui servait aux tapissiers pour le transport des meubles.* ■